

Annexe à la circulaire n° 6137/310 du 31/12/2020

Désignation de l'autorisation	Déléataire actuel	Nouveau déléataire
Mise à la consommation de biens d'équipement et produits fabriqués dans les zones d'accélération industrielle dans la limite d'un seuil de 15% du chiffre d'affaires annuel à l'exportation (code régime 866) réalisé par la société concernée, durant l'année précédente (Circulaire n° 5779/300 du 09/04/2018).	Administration centrale	Directeurs Préfectoraux, Inter-préfectoraux, Provinciaux, Interprovinciaux et Directeurs des Importations, des Exportations et des MEAD
Mise à la consommation des marchandises importées initialement sous le régime de l'EPP dans une proportion maximale de 15% (Circulaire n° 5288/313 du 03/10/2011).	Administration centrale	Directeurs Préfectoraux, Inter-préfectoraux, Provinciaux, Interprovinciaux et Directeurs des Importations, des Exportations et des MEAD
Régularisation des opérations réalisées sous le régime de la transformation sous douane par exportation (Circulaire n° 5030/200 du 29/12/2006).	Administration centrale	Directeurs Préfectoraux, Inter-préfectoraux, Provinciaux, Interprovinciaux et Directeurs des Importations, des Exportations et des MEAD
Octroi du régime de l'admission temporaire des véhicules automobiles avec immatriculation en plaques jaunes aux coopérants dont la demande de bénéfice est introduite après les six mois qui suivent la date de leur recrutement au Maroc.	Administration centrale	Directeurs Préfectoraux, Inter-préfectoraux, Provinciaux, Interprovinciaux et Directeurs des Importations, des Exportations et des MEAD